

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 14

Rubrik: Appel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Appel
aux comités des sociétés de laiterie
et des sociétés de fromagerie**

L'éclairage des charrettes à lait

Récemment, j'ai roulé en auto pendant une vingtaine de kilomètres sur une route très fréquentée. Il y avait passablement de brouillard et la visibilité était très réduite. C'est avec stupéfaction qu'on voyait surgir de temps en temps de la nappe de brouillard, tels des fantômes, des charrettes à lait dépourvues de tout dispositif d'éclairage! En outre, les plaques réfléchissantes étaient presque toujours masquées par le garçon debout à l'arrière des charrettes tirées par un chien. Que faut-il penser de l'inconscience (c'est le seul mot à employer ici) des parents qui exposent ainsi leurs enfants aux si graves dangers de la circulation routière! Etant donné que s'adresser directement aux parents fautifs resterait probablement sans effet, je demande aux comités de toutes les sociétés de laiterie, sociétés de fromagerie, fédérations laitières, fédérations de producteurs de lait, etc., de bien vouloir désigner un membre de leur comité qui sera chargé d'effectuer des contrôles périodiques concernant les dispositifs d'éclairage des charrettes à lait. Lorsque de tels dispositifs feront défaut, il devra parler aux parents et les engager vivement à prendre les mesures voulues pour que leurs rejets ne circulent plus sur les routes de façon aussi dangereuse et inadmissible. e.r.

(Appel lancé en novembre 1968)